



Ville de Porrentruy  
Histoire Vie Nature Formation

## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « ZONE DE RETOURNEMENT » (N° 1050) (PLR)**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Point n° 6**

- 1) Est-ce qu'un giratoire serait envisageable afin de fluidifier la circulation au carrefour rues Joseph-Trouillat/Allée des Soupirs ?

L'étude préliminaire sur l'aménagement de la rue Joseph-Trouillat vient d'arriver à son terme. Une réflexion a été menée dans le cadre de cette étude sur l'aménagement de ce carrefour. Trois variantes d'aménagement ont été proposées, dont deux en forme de giratoire. Ces variantes ont été soumises à un audit de sécurité de type RSA réalisé par un bureau certifié. Le rapport n'établit pas clairement si l'une ou l'autre des variantes est plus sécuritaire qu'une autre. En revanche, la réalisation d'un giratoire à cet endroit, engendrerait une grande force de l'axe de circulation par la rue Allée des Soupirs. Ceci est contraire au PDDS (Plan directeur des Déplacements et du Stationnement), qui souhaite réduire le trafic sur l'axe Inter – Esplanade et favoriser ce secteur pour la mobilité douce. L'augmentation du trafic sur cet axe serait également en contradiction avec les aménagements imaginés dans l'opération place des Bannelats.

La procédure de réduction de la vitesse à 30km/h sur la rue Joseph-Trouillat a été réalisée par le Service des Infrastructures du Canton. Ce tronçon aura à l'avenir une vitesse limitée à 30 km/h. L'une des tâches du mandat d'étude est liée à la sécurité des usagers à tous les carrefours.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'est pas envisagé et souhaité de réaliser un giratoire au carrefour Joseph-Trouillat/Allée des Soupirs. Cependant, une attention particulière sur la sécurité et la vitesse sera intégrée dans le projet.

- 2) Est-il possible de supprimer une voire deux places de stationnement au bout de la rue ? Il manque une aire de retournement dans l'impasse de l'Inter !

Le plan directeur localisé Cœur de Ville prévoit l'aménagement du secteur devant l'Inter comme une zone piétonne en maintenant le stationnement dans l'attente d'une alternative de stationnement dans un secteur proche ; l'objectif à terme est de supprimer le stationnement et la circulation (tout en assurant un accès au bâtiment de la fondation Gai Logis) ce qui ne nécessite pas la réalisation d'une aire de retournement. Etant donné qu'une place interdit au parcage permet déjà de manœuvrer et de retourner, le Conseil municipal ne prévoit pas de réduction de places de stationnement.

26 novembre 2018

Le Conseil municipal